STATUT des AESH : ADOPTE à l’Assemblée nationale

vendredi 30 octobre 2026, par CGT educ’action

La proposition de loi créant un STATUT des AESH a été adoptée à l’Assemblée nationale ce 29 octobre.

Malgré une grossière **tentative d’opposition de la droite et de l’extrême droite** via un amendement de suppression et le discours mensonger du ministre de l’Éducation nationale, les député.es ont adopté le texte à une très grande majorité (168 POUR vs 16 CONTRE).

Le texte vise à la **titularisation immédiate des agent.es en poste puis sur concours**, la **création d’un statut catégorie B à temps complet de 24h accompagnement élève** et une **formation préalable de 1 an**.

Ce succès est celui des nombreuses mobilisations des personnels et de la CGT Educ’action qui se battent contre la précarité et pour l’inclusion des élèves en situation de handicap.

Nous devons **maintenir la pression** et poursuivre le combat pour que le Sénat adopte à son tour ce texte indispensable pour la reconnaissance des AESH.

Les 2 sénatrices de l'Ain qu'il est possible d'interpeller sont :

• Véronique BAUDE (LR) : v.baude@senat.fr
• Florence BLATRIX CONTAT (groupe Socialiste, Écologiste et Républicain) : f.blatrix-contat@senat.fr

La 3ème sénatrice de l'Ain étant rattachée au groupe d'extrême droite Union pour les Territoires (UNT), il n'est rien à en espérer. Les député.es d'extrême droite ont voté contre le projet de loi à l'assemblée nationale.

#jevotecgteduc2026

Le communiqué de l'intersyndicale de l'éducation ci-dessous :

AESH : une avancée pour un statut, poursuivons la mobilisation !

Nos organisations syndicales FSU, CGT Educ'Action, SE UNSA, CFDT, SNALC et Sud Education saluent l'adoption à l'Assemblée nationale de la proposition de loi visant à créer un corps de fonctionnaires de catégorie B pour les AESH. **Ce vote constitue une avancée pour la reconnaissance d'un métier indispensable au service public d'éducation. Il est le fruit des mobilisations des AESH et de leurs organisations syndicales, qui dénoncent depuis des années la précarité et exigent un véritable statut de la fonction publique**.

Les résistances de certains partis politiques via des votes contre ou massivement en abstention rappellent que rien n'est acquis. Les discours de soutien aux AESH doivent se traduire en actes : ces personnels, très majoritairement des femmes, ne peuvent continuer à subir des temps incomplets imposés, des salaires insuffisants et l'absence de perspectives de carrière.

La création d'un corps de la fonction publique doit garantir à toutes et tous un statut protecteur, une rémunération permettant de vivre, une formation adaptée et la reconnaissance de l'ensemble du travail effectué.

Ce vote est une étape : le texte doit désormais être adopté au Sénat. Nous appelons à maintenir la pression sur le gouvernement et les parlementaires et à poursuivre les mobilisations jusqu'à l'adoption définitive et la mise en œuvre de ces droits.

L'État doit se doter d'un budget à la hauteur : création du corps, titularisations, revalorisation des salaires, temps plein rendu possible et recrutements répondant aux besoins. Les ministres de l'Éducation nationale et de l'Agriculture doivent garantir ces avancées à l'ensemble des AESH, y compris dans l'enseignement agricole et maritime.

Dans la période actuelle de mobilisation pour la jeunesse et les moyens des services publics, cette exigence est centrale : reconnaître les personnels et garantir à chaque élève un accompagnement répondant à ses besoins.

Un statut, un vrai salaire, des moyens : poursuivons ensemble la mobilisation !